

LES ECRINS
Parc National

Demande d'autorisation de survol du Parc National des Écrins
(à adresser au siège du parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération - fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur : GENDARMERIE NATIONALE

Dénomination :

Bénéficiaire : Groupement Instruction

Tél. : 05.56.22.26.26

Fax : 05.56.22.25.01

Demande d'autorisation de survol

OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)	Date	Localisation : Aire de départ (DZ vallée)	Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)	Transp. Matériel (Nb rot.)	Transp. Personnel (Nb rot.)	Nb Total rotations prévues
Stage de formation des pilotes d'hélicoptère en haute-montagne	Du 11 au 23 janvier 2015	DZ gendarmerie à Briançon	secteurs PELVOUX, BARRE DES ECRINS, LA MEULE.	néant	néant	6 X 2 heures max/jour du lundi au vendredi.

Précisions sur les vols prévus (tournées circulaires, transferts entre sites...):

Réponse du Directeur:

Observations :

Néant

* Autorisation accordée N° 475

Description aériennes (type/couleur/matriculation) :

* Autorisation refusée n°

1 écoureuil AS 350 BA gendarmerie n° 2218 - FMJWCW

Conditions particulières:

1 EC 145 gendarmerie n°9014 - FMJBB

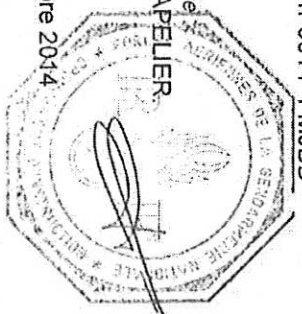
* Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ siège) de tout report éventuel du survol autorisé

Nom du directeur de stage

* Adresser impérativement sous huitaine la fiche portant l'autorisation, complétée avec le compte rendu du survol.

Lieutenant-colonel CHAPPELLIER

Passé ce délai le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.



A Cazaux, le 8 décembre 2014

AGAP le 20/12/2014

Le Directeur, *[Signature]*

Copie pour information secteurs de :

Vallouise
Briançonnais
Oisans

Survol au dessus de 2800 m d'altitude dans la zone cartographiée (cf pièce jointe).
Merci de nous envoyer à l'issue du stage un compte rendu des vols effectués au dessus de 2800 m le coeur du PNE